

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue par vidéoconférence enregistrée à huit clos le 21 juin 2021, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Présents :

monsieur Marc-Olivier Labelle, maire
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,
madame Marie-Pierre Chalifoux, conseillère district #2,
monsieur Michel Saint-Jacques, conseiller district #3,
madame Catherine Lapointe, conseillère district #4,
monsieur Marc Bertrand, conseiller district #5,
monsieur Michel Larente, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

2.

2021-06-R147

ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil ;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,
appuyée par monsieur Michel Saint-Jacques

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'accepter le contenu de l'avis de convocation ci-après et en y ajoutant les points 4.1 et 4.2:

- 1 Ouverture de la séance;
- 2 Adoption du contenu de l'avis de convocation;
- 4.1 Approbation du règlement 2021-002 adopté par la RIADM décrétant une dépense de 3 964 255.22 \$ et un emprunt de 2 500 000 \$ pour les plans et devis et la construction d'une plateforme de compostage au Lieu d'Enfouissement Technique;
- 4.2 Gestion du personnel – Dossier 22-0001;
- 7.1 Entériner les dépenses reliées à la crise de l'eau brute 2021;
- 8.1 Embauche de madame Arianne Dalpé à titre d'adjointe administrative aux Services de l'urbanisme et des travaux publics;
- 12 Période de questions;
- 13 Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

4.1

2021-06-R148

APPROBATION DU RÈGLEMENT 2021-002 ADOPTÉ PAR LA RIADM DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 964 255.22 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 500 000 \$ POUR LES PLANS ET DEVIS ET LA CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) a adopté le 7 mai 2021 le règlement d'emprunt numéro 2021-002 décrétant une dépense de 3 964 255.22 \$ et un emprunt de 2 500 000 \$ pour les plans et devis et la construction d'une plateforme de compostage au Lieu d'Enfouissement Technique de Lachute;

CONSIDÉRANT la durée d'opération de la plateforme de compostage existante sur les terrains de la RIADM et le besoin de relocaliser une partie de la plateforme afin de permettre la construction d'une cellule d'enfouissement à l'été 2021;

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir la pérennité des installations permettant le respect du plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la volonté de la RIADM de prendre en charge la future plateforme de compostage;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 5-06-19 qui avait été adoptée afin d'entreprendre les démarches nécessaires afin de localiser, concevoir et obtenir toutes les autorisations requises auprès des instances gouvernementales (CPTAQ et MELCC) pour la future plateforme de compostage sur les terrains de la RIADM;

CONSIDÉRANT le règlement 21-001 adopté par le conseil de la RIADM en date du 1^{er} avril 2021 relativement aux mêmes travaux de construction de ladite plateforme;

CONSIDÉRANT qu'un tel règlement d'emprunt est soumis à l'approbation des municipalités membres sur le territoire desquelles la RIADM a compétence;

Il est proposé par monsieur Marc Bertrand,
appuyé par madame Marie-Pierre Chalifoux

et résolu :

Que le conseil municipal approuve le règlement numéro 2021-002 décrétant une dépense de 3 964 255.22 \$ et un emprunt de 2 500 000 \$ pour les plans et devis et la construction d'une plateforme de compostage au Lieu d'Enfouissement Technique de Lachute adopté par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes le 7 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

4.2

2021-06-R149

GESTION DU PERSONNEL – DOSSIER 22-0001

Il est proposé par monsieur Michel Larente,

appuyé par monsieur Michel Saint-Jacques

et résolu :

D'accepter les recommandations déposées devant le Conseil municipal relativement au dossier numéro 22-0001

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Dossier numéro 22-0001

Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

7.1

2021-06-R150

ENTÉRINER LES DÉPENSES RELIÉES À LA CRISE DE L'EAU BRUTE 2021

CONSIDÉRANT que la nappe phréatique de nos puits ne s'est pas rechargée au printemps 2021 dû à un manque de neige au courant de l'hiver 2020-2021;

CONSIDÉRANT la période de sécheresse du printemps 2021;

CONSIDÉRANT que la disponibilité de l'eau brute est problématique et qu'il est nécessaire de desservir les résidents sur le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation;

Il est proposé par madame Marie-Pierre Chalifoux,
appuyée par monsieur Michel Saint-Jacques

et résolu :

Que le conseil municipal entérine l'achat d'eau potable que le directeur général et secrétaire-trésorier a dû faire pour assurer un service aux citoyens desservis par le réseau d'aqueduc.

- Mirabello pour un montant de 70 000 \$ plus taxes applicables

Que le conseil municipal entérine les contrats de service professionnel aux firmes suivantes afin de permettre de trouver une solution temporaire et permanente aux difficultés d'approvisionnement en eau brute:

- Hydrophila 9 947 \$ plus taxes applicables (suivi de la nappe phréatique)
- Hydrophila 10 200 \$ plus taxes applicables (recherche de solution pénurie d'eau)
 - Plus les frais de déplacement de 0.60 \$ du kilomètre plus taxes applicables
- Preautech 4 168.78 \$ plus taxes applicables (installation d'une sonde pour les niveaux au réservoir avec la télémétrie)
- BHP conseils
 - 6 000 \$ plus taxes applicables (conception installation temporaire)
 - 1 680 \$ plus taxes applicables (localisation conduite puits 1976)

- Succession Forage Georges Downing
9 930 \$ plus taxes applicables (forage de recherche épaisseur de sable disponible)
- Entreprise Bernard Champagne inc.
31 200 \$ plus taxes applicables (fournir et installer pompe génératrice)

D'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 02 41200 683 à 75 % et 02 23000 683 à 25 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

8.1

2021-06-R151

EMBAUCHE DE MADAME ARIANNE DALPÉ À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AUX SERVICES DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT qu'il y a un surplus de travail aux Services de l'urbanisme et des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil est soucieuse de maintenir un service adéquat à ses citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y eut offre d'emploi par affichage public, processus de sélection et entrevues effectuées par un comité formé de la Directrice du service d'urbanisme de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et du Directeur en ressources humaines de la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce comité;

Il est proposé par monsieur Michel Larente, appuyé par madame Catherine Lapointe

et résolu :

D'embaucher madame Arianne Dalpé à titre d'adjointe administrative aux Services de l'urbanisme et des travaux publics à compter du 28 juin 2021.

Que la rémunération de madame Dalpé soit établie : catégorie d'emploi classe 6-EQ, échelon 3;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Mme Arianne Dalpé

Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

12.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc-Olivier Labelle, maire ouvre la période de questions à 19 h 12 pour se terminer à 19 h 13.

Aucune personne ne demande à se faire entendre.

13.

2021-06-R152

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Michel Larente, appuyé par madame Catherine Lapointe et résolu :

De lever la séance extraordinaire à 19 h 13 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Marc-Olivier Labelle,
Maire**